

SÉANCE DU 25 septembre 2023

ALIMENTATION : Élaboration d'une stratégie de la Ville de Grenoble pour une alimentation durable, éthique, inclusive et résiliente

Monsieur Antoine Back expose,

Mesdames, Messieurs,

Après plusieurs décennies de relative stabilité, la question alimentaire s'impose à nouveau à l'agenda des collectivités locales par la conjonction des inégalités sociales de santé dues à la malnutrition, des effets du dérèglement climatique sur les rendements agricoles, de l'épuisement des sols et des ressources halieutiques, des tensions géopolitiques et de la volatilité des prix (énergie, matières premières) sur les marchés internationaux. Les collectivités doivent désormais affronter et anticiper autant que possible les effets locaux des désordres globaux. De par les conséquences sur le corps social, la question alimentaire ne saurait désormais se résumer dans les collectivités à la seule restauration municipale. La diversité des enjeux soulevés par la thématique alimentaire déborde aujourd'hui ce strict cadre autant que les limites communales.

D'ores et déjà, la qualité de l'alimentation servie aux convives de la Ville de Grenoble dans ses restaurants scolaires, crèches, EPHAD, portage à domicile, a compté parmi les priorités du mandat 2014-2020. Désormais dans les restaurants scolaires, 65 % des plats contiennent des produits sous sigle officiel de qualité de la loi EGALIM, soit 10 % de plus que l'obligation légale. Dans les crèches, 90 % des produits sont bio. La qualité de l'alimentation s'est améliorée dans son ensemble, du contenant au contenu : le remplacement des contenants plastiques, polluants et dangereux pour la santé, par des contenants en verre est actuellement expérimenté dans le cadre des portages de repas à domicile, organisés en lien avec le CCAS. Par ailleurs, tous les ans les restaurants scolaires s'inscrivent dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire. La restauration scolaire est également plus accessible suite à l'adoption d'une grille tarifaire globalement en baisse.

Dès 2016, une démarche de Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) a été lancée à Grenoble, avant d'être officiellement labellisée en 2020. Rassemblant neuf partenaires publics (Grenoble Alpes Métropole, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Communauté de communes du Trièves, Communauté de communes Le Grésivaudan, Parc naturel régional du Vercors, Parc naturel régional de la Chartreuse, Ville de Grenoble, Espace Belledonne) et trois acteurs socio-professionnels et de la société civile (Réseau des Conseils de Développement de la région grenobloise, Chambre d'Agriculture de l'Isère, Collectif Autonomie Alimentaire de la région grenobloise), cette instance régulière a construit un espace d'échange et de coopération où sont croisés les enjeux agricoles et alimentaires de la grande région grenobloise.

En 2022, les 12 partenaires du PAiT ont, en concertation avec les acteurs du système agricole et alimentaire, établi une vision prospective de l'agriculture et de l'alimentation du PAiT à l'horizon de 2050. Ce travail a été réalisé avec le bureau d'études SOLAGRO et a mobilisé plus de 70 structures participant·e·s. Il a permis de dégager 24 lignes directrices dessinant le système agricole et alimentaire souhaitable pour 2050.

La Ville de Grenoble a souhaité se saisir de l'ensemble des questions de l'alimentation et renforcer la cohérence des actions qu'elle mène dans ce domaine. Cela s'est traduit par la création dès 2020 d'une délégation à la stratégie alimentaire, associé à la création d'un poste de direction de projets lié à la stratégie alimentaire. A l'automne 2022, un premier travail de diagnostic du système agricole et alimentaire auquel est directement reliée notre collectivité a été réalisé. En parallèle, un état des lieux des actions menées par la Ville et le CCAS dans la thématique alimentaire a permis de repérer les actions à consolider, à transformer ou à entreprendre. Ces premiers éléments fondent les bases de la stratégie alimentaire de la Ville de Grenoble en devenir.

Des éléments de diagnostic qui confirment l'action nécessaire de la Ville en matière d'alimentation

À l'échelle nationale, l'alimentation représente 22 % de l'empreinte carbone de notre consommation totale. Elle représente le troisième poste le plus émetteur de gaz à effet de serre après le transport (30 %) et le logement (23 %). L'action locale sur le système agro-alimentaire se révèle primordiale afin d'inciter à la consommation de produits bio, dont la production émet moins de gaz à effet de serre et nécessite moins de surface de culture¹.

La stratégie alimentaire de la Ville de Grenoble doit également répondre aux inégalités d'accès à une alimentation de qualité, les effets d'une alimentation peu saine se traduisant chez l'adulte et l'enfant par des cas de diabète, maladies cardio-vasculaires et obésité. Malgré une stabilisation depuis 2006, la prévalence du surpoids et de l'obésité chez l'enfant et l'adolescent reste trop élevée : 20 % des enfants de 6 à 17 ans sont en surpoids, dont 5,4 % en situation d'obésité en 2017. À l'âge adulte, près d'un-e Français-e sur deux est en surpoids, problématique clairement identifiée dans le Plan Municipal de Santé de la Ville de Grenoble.

L'alimentation végétale défendue par la Ville à travers sa production de repas pour les restaurants scolaires se fonde sur les travaux, réalisés en partenariat avec le PAiT et le cabinet d'études Solagro, qui ont permis de faire émerger des objectifs sociaux-environnementaux partagés : le scénario souhaitable pour notre grande région grenobloise serait que la majorité de la population (60 %), à l'horizon 2050, consente à réduire sa consommation de viande à 3 repas par semaine.

1 « Webinaire La Terre est Notre Métier : Transition climatique de l'agriculture biologique en Ille-et-Vilaine : quels scénarios d'évolution envisager ? », Hayo van der Werf UMR INRAE-INSTITUT AGRO Sol Agro et hydroSystème, Rennes, le 11 décembre 2020

La nécessité d'un cadre d'action cohérent pour une plus grande efficacité

Une enquête auprès de 70 personnes issues de tous les services de la Ville et CCAS a permis d'élaborer une cartographie exhaustive des actions menées en lien avec l'alimentation. Celle-ci révèle que la thématique de l'alimentation est transversale et touche pratiquement toutes les activités de notre collectivité, dans tous les secteurs d'action, et concerne tous les publics. De nombreux partenariats avec le tissu associatif, institutionnel et citoyen sont concernés. Cet état de fait révèle une grande diversité de pratiques ainsi que de nombreux angles morts, une structuration reste à accomplir pour améliorer l'effectivité directe et indirecte de la Ville de Grenoble en matière d'alimentation.

Il s'agit dès lors d'élaborer un document qui inscrive formellement la volonté politique de la Ville de Grenoble, recensant principes généraux et axes stratégiques, afin de permettre à ses services de la décliner en actions concrètes, cohérentes et transversales.

Le déploiement de certaines mesures s'avère urgent du fait du contexte manifeste d'inflation et de hausse drastique de la précarité alimentaire : le projet d'expérimentation locale de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA), une mesure forte du bouclier social et climatique de la Ville de Grenoble, en est une réponse. En conséquence, il est d'ores et déjà demandé au Conseil municipal de bien vouloir valider les grandes orientations de la stratégie alimentaire de la Ville de Grenoble, afin de mettre en œuvre sans délai certaines actions structurantes.

Esprit général de la stratégie : pour une alimentation durable, éthique, inclusive et résiliente

En cohérence avec les observations et éléments de diagnostics présentés ci-dessus, la stratégie est structurée autour d'un fil rouge, composé de 4 grandes orientations. La stratégie alimentaire grenobloise a pour vocation de s'inscrire dans le sillon des actions déjà menées, et de positionner la Ville en tant que précurseuse d'une alimentation **durable et éthique**, par ses modes de production et de consommation, **inclusive**, dans ses différentes formes d'accessibilité, et enfin, **résiliente**, dans sa prise en compte des contraintes liées au contexte mouvant que nous connaissons aujourd'hui et connaissons à l'avenir.

Pour une alimentation durable : l'alimentation durable est qualifiée par « *l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire* »².

Pour une alimentation éthique : une alimentation est dite éthique quand elle est respectueuse du bien-être humain et animal dans les méthodes de production agricole ainsi que d'élevage et d'abattage des animaux. Elle vise à réduire la précarité sociale des agriculteurs-trices et des éleveurs-euses ainsi que les risques psychosociaux liés à ces professions. Elle vise également à améliorer les conditions de vie des

2 <https://optigede.ademe.fr/alimentation-durable>

animaux en répondant à leurs besoins physiologiques et comportementaux, ainsi qu'à amoindrir leurs souffrances lors de l'abattage qui doit être rapide, sans stress ni douleur.

Pour une alimentation inclusive : une alimentation est inclusive lorsqu'elle est accessible en termes de prix, de compréhension, accessible physiquement et intellectuellement et qu'elle ne met personne de côté du fait de son origine sociale, son sexe, son âge, sa culture ou sa religion. Une alimentation inclusive permet une alimentation choisie. Cette notion induit une place à l'expression et la participation pour chacun·e dans les décisions qui impactent ses pratiques alimentaires.

Pour une alimentation résiliente : une alimentation est résiliente lorsqu'elle anticipe les risques liés aux contraintes environnementales, sociales, économiques... présentes et à venir. Elle prend en compte les effets du réchauffement climatique et présente une forte capacité d'adaptabilité face aux crises et ruptures que nous connaissons déjà et connaissons dans le futur, proche et lointain.

Axes principaux de la stratégie alimentaire

La stratégie alimentaire de la Ville de Grenoble se structure selon 6 axes :

Axe n°1 : Agir en local pour un système agro-alimentaire résilient

Ce premier axe, en particulier à travers le sous-axe 1.4, sera activé dès 2023. En effet, un soutien financier sera proposé aux structures de la distribution - au sens de vente - de produits locaux et durables, qui ont une démarche d'aller-vers les publics (tarifs solidaires, ateliers de sensibilisation, visites de fermes...).

1.1. Agir sur l'offre alimentaire du territoire pour faciliter le développement des filières locales, bio et durables

exemple d'actions : soutenir une expérimentation locale de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA).

1.2 : Favoriser le développement des outils de transformation et de stockage

exemple d'actions : soutenir les outils de transformation de produits bio et locaux à destination de la restauration collective

1.3 : Étudier la faisabilité du recyclage massif des nutriments

exemple d'actions : étudier la possibilité de faire des établissements publics municipaux des exemples en matière de recyclage des excréats³

1.4 : Soutenir les initiatives qui agissent pour un système alimentaire résilient

exemple d'actions : soutenir les acteurs de la distribution de produits frais, bruts, locaux et/ou bio avec une démarche d'aller-vers (tarifs solidaires ou différenciés, ateliers, visites de ferme...)

Axe n°2 : Une pratique exemplaire dans la production des repas

2.1 : Amplifier la transition alimentaire au sein de la restauration collective de la Ville

exemple d'actions : projet de construction d'une nouvelle cuisine centrale d'une taille et configuration suffisantes pour accélérer la transition alimentaire dans la restauration collective municipale / activer les leviers de la commande publique pour favoriser les pratiques éthiques

2.2 : Approfondir le volet restauration durable des temps officiels et conviviaux (buffets)

3 Substances rejetées hors de l'organisme, consistant principalement en déchets de la nutrition et du métabolisme (fèces, urines, etc.)

exemple d'actions : mutualisation des réflexions des équipes de la restauration municipale et du Protocole pour approfondir le volet restauration durable

Axe n°3 : Favoriser l'accès de toutes et tous à une alimentation durable, inclusive et résiliente

3.1 : Agir grâce à l'action territorialisée

exemple d'actions : soutenir les projets en lien avec l'alimentation dans les secteurs de la Ville

3.2 : Améliorer la santé des plus vulnérables grâce à l'accès à l'alimentation durable

exemple d'actions : lier la thématique Alimentation durable avec les actions de la Direction Promotion de la Santé et Environnement / avec les actions du CCAS de la Ville

3.3 : Structurer le lien de la Ville avec l'aide alimentaire

exemple d'actions : structurer les liens entre la cuisine centrale municipale et les associations d'aide alimentaire

3.4 : Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'alimentation durable et donner les clefs pour modifier ses pratiques alimentaires en visant les objectifs du PaiT (60 % flexitariens, 10 % carnés et 30 % végétariens)

exemple d'actions : former et accompagner les équipes des crèches, des Maisons des Habitants, ou tout agent municipal au contact de publics, au changement de comportement alimentaire, dans une approche bienveillante / sensibilisation à une alimentation non carnée

Axe n°4 : Augmenter le bien-être au travail en promouvant l'alimentation durable auprès des agents

4.1 : Optimiser les solutions de restauration proposées aux agents dans une démarche de transition alimentaire

exemple d'actions : accompagner les convives à la pratique de l'alimentation végétarienne sur ce temps méridien

4.2 : Développer des actions en lien avec l'Alimentation pour améliorer la qualité de vie au travail

exemple d'actions : ateliers de nutrition pour savoir s'alimenter tout au long de la journée et éviter les baisses d'énergies, sur les postes matinaux ou physiques, réflexion à mener sur les espaces thé/café

Axe n°5 : Pour un processus de décision démocratique et transparent

5.1 : Garantir une organisation politique et technique interne à la Ville qui permette de centraliser le débat et fluidifier les échanges

exemple d'actions : mise en place d'une instance technique et politique qui réunisse les élus référents aux thématiques en lien avec l'Alimentation (par exemple : un comité de pilotage et comité technique Alimentation)

5.2 : Accompagner l'émergence d'une démocratie alimentaire

exemple d'actions : mettre en place un Conseil Local de l'Alimentation réunissant les structures en lien avec l'agriculture et l'alimentation locales dans le cadre de la Sécurité Sociale de l'Alimentation

5.3 : Favoriser les échanges dans les secteurs de la Ville

exemple d'actions : participer à la structuration de groupes de travail dans les secteurs de la Ville qui réunissent les acteurs et structures impliqués dans la transition alimentaire afin de coordonner leurs actions et augmenter leur impact

5.4 : Évaluer nos actions et communiquer sur les résultats

exemple d'actions : mettre en place un protocole d'évaluation des actions de la stratégie alimentaire afin d'en mesurer les impacts

Axe n°6 : Amplifier l'action de la collectivité grâce aux réseaux

6.1 : Réseaux locaux : renforcer les partenariats et participer aux projets inter-territoriaux de façon active

exemple d'actions : participation active au Projet Alimentaire inter-territorial (PAiT) de la grande région grenobloise

6.2 : Réseaux nationaux : faire connaître les actions de la Ville et se nourrir de l'expérience d'autres collectivités

exemple d'actions : représenter la collectivité au sein de réseaux nationaux afin d'essaimer et capitaliser les expériences

6.3 : Réseaux internationaux : augmenter la visibilité de la Ville à l'échelle internationale

exemple d'actions : ratifier le Milan Urban Food Policy Act et intégrer le réseau de villes européennes engagées dans la transition alimentaire

Méthode et calendrier

Suite à la validation de la démarche et de l'esprit de cette stratégie, un travail collaboratif avec chaque service concerné sera mené. Les objectifs seront alors les suivants :

- décliner de manière systématique les axes stratégiques en plan d'actions ;
- qualifier lesdites actions selon leur état d'avancement : action déjà menée à mettre en avant, projet en cours, action nouvelle ;
- identifier les porteuses et porteurs de projet inhérent à chaque action, et le cas échéant, les projets qui nécessitent la mobilisation de plusieurs services ;
- estimer les ressources (RH, financières) nécessaires à la bonne conduite de la stratégie.

Cette démarche se déclinera en actions concrètes dès la fin d'année 2023, avec notamment la déclinaison de l'axe 1.4 et le subventionnement de plusieurs acteurs de l'alimentation alternative à Grenoble, en premier lieu ceux de la vente de produits frais, de qualité, locaux et/ou biologiques, menant une démarche d'aller-vers les habitant·e·s de la Ville.

La stratégie alimentaire couvre l'ensemble des espaces d'action de la Ville et du CCAS : les lieux de distribution de l'alimentation en ville, les lieux d'alimentation (restaurants scolaires, EPHAD, crèches), les lieux de discussions comme le Projet Alimentaire inter-Territorial ou les réseaux de villes. Ces axes couvrent une large diversité de publics, caractérisés par l'âge, l'état de santé ou les difficultés auxquelles ils peuvent faire face. À travers ces espaces et auprès de chaque public, la priorité est d'ouvrir l'accès à une alimentation de qualité, dans un esprit de justice sociale et environnementale.

En conclusion, par le travail de mise en cohérence des actions menées grâce à cette stratégie, la Ville de Grenoble poursuit sa transition vers une alimentation plus durable et plus accessible. Elle se positionne en outre en faveur d'un modèle agro-alimentaire plus juste, tant pour les agricultrices et agriculteurs que

pour les consommatrices et consommateurs, et souhaite y contribuer pleinement en tant que municipalité transformatrice.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Résiliente du XX 2023

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- d'approuver les principes stratégiques de la Ville de Grenoble pour une alimentation durable, inclusive et résiliente.

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,